

Conflit à Beur FM autour d'une émission sur la normalisation des relations entre le Maroc et Israël

Deux animateurs se disent sanctionnés depuis qu'ils ont rencontré l'ambassadeur d'Israël. La direction dément toute sanction et explique qu'ils se sont rendus à cet entretien «sans autorisation».

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 19 minutes,
Mis à jour il y a 2 minutes



Beur FM se défend de toute sanction à l'encontre de ses animateurs. *Impression d'écran.*

Le torchon brûle entre la radio Beur FM et deux de ses animateurs qui se disent sanctionnés depuis leur rencontre avec l'ambassadeur d'Israël en vue d'une émission, une version vivement contestée par la direction.

À l'origine du différend opposant la direction de Beur FM à Malik Yettou et Rose Ameziane, une photo postée par l'ambassade d'Israël sur Twitter fin décembre montrant les deux animateurs avec l'ambassadeur à l'issue d'un entretien. Les animateurs de «*L'actu autrement*» l'avaient rencontré en vue de préparer une émission sur la normalisation des relations entre le Maroc et Israël, a indiqué à l'AFP Rose Ameziane. Le jour même, ces derniers reçoivent un mail leur indiquant que leur émission ne sera pas reconduite à la rentrée en janvier 2021, «*pas avant un bon debrief de notre ligne éditoriale*», poursuit Rose Ameziane. «*On nous avait expliqué que traiter la normalisation de la relation Maroc-Israël ne faisait pas partie de la ligne éditoriale*», soutient l'animatrice, également chroniqueuse sur CNews.

«**Minorité agissante**»

Une deuxième sanction est tombée mi-janvier, après le retour à l'antenne de son émission, affirme Rose Ameziane, lorsqu'«*on apprend sur internet*» son transfert au samedi, case de moindre audience, au lieu du vendredi en fin d'après-midi. «*Depuis un petit moment, on recevait des pressions sur nos invités, sur les sujets (...) à partir du moment où il y avait des tweets d'une minorité agissante qui faisaient pression sur Beur FM*», assure l'animatrice.

Contactée par l'AFP, la direction de la radio a démenti les faits, affirmant qu'il n'y avait «*pas eu de sanction*» et se défendant de tout antisémitisme. Selon Djima Kettane, la directrice générale de Beur FM, le sujet de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël avait été confié à un journaliste de la radio, Adile Farquane, compte tenu de l'importance historique et politique du sujet. «*On a une ligne éditoriale à tenir avec nos journalistes et notre rédaction, pas avec des animateurs*», a-t-elle expliqué.

Une refonte de la grille des programmes

Or les animateurs se sont rendus à l'ambassade d'Israël «*au nom de Beur FM*» sans en avoir reçu «*l'autorisation*», «*court-circuitant*» ainsi leur collègue journaliste, a ajouté Mme Kettane, pour qui «*la confiance a été trahie*».

Mais cela n'a pas motivé le déplacement de l'émission au samedi, prévu dans le cadre d'«*une refonte totale de la grille*» de la radio après «*une énorme*» baisse d'audience (-56.000 auditeurs d'octobre à décembre selon Médiamétrie), assure-t-elle. Très

remontées, les deux parties envisagent des poursuites, ont-elles mentionné à l'AFP.